

Antichute

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Fournisseurs](#) / [Antichute & accès en hauteur](#)

Création de l'OPFSA

Six des principaux fabricants français d'installations antichute se sont regroupés pour créer l'Organisation Professionnelle des Fabricants de Systèmes Antichute (OPFSA), sous la forme d'un syndicat (loi du 21 mars 1884), au sein de l'organisation professionnelle des biens d'équipements d'origine mécanique Evolis.

Cette organisation regroupe six sociétés (Ajuva, Etanco, Frénéhard, Odco, Somain et Vertic) qui conçoivent, fabriquent, vendent et installent des systèmes antichute, en protection individuelle ou collective ou d'accès et de cheminement en hauteur, tels que des garde-corps techniques de toits-terrasses, lignes de vie et dispositifs d'ancrage, échelles à crinoline et saut de loups, passerelles, sécurisation de lanterneaux.

Représentatives sur le marché français, ces six sociétés souhaitent, par l'intermédiaire de cette organisation, promouvoir collectivement les solutions d'installation antichute, instaurer des bonnes pratiques et défendre les intérêts de la profession auprès des autorités compétentes et des bureaux de normalisation français et européens. L'administration de ce syndicat est assurée par Evolis, 45 rue Louis Blanc, à Courbevoie (92).